



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S

BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

VVSG

AVIS DES FEDERATIONS DE CPAS

N° 2024-09

- PROPOSITION DE LOI RELATIVE À L'ANCRAGE DE L'EXTENSION DU TARIF SOCIAL - DOC 55 2780/001)
- PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA RÉFORME DU TARIF SOCIAL POUR L'ÉNERGIE - DOC 55 3263/001) ;
- PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA RÉFORME DU TARIF SOCIAL POUR L'ÉNERGIE - DOC 3478/001

ADRESSE A LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT

18 AVRIL 2024

Personnes de contact :

UVCW : Sabine Wernerus et Coline Malot - Tél : 081 24 06 64 - mailto : swe@uvcw.be – cma@uvcw.be

VVSG : Wim Dries - Tél : 02 211 55 00 - mailto : peter.cousaert@vvsg.be

Brulocalis :Georgy Manalis - Tél : 02 238 51 57 - mailto : georgy.manalis@brulocalis.brussels

La Commission de l'Énergie, de l'Environnement et du Climat a sollicité les Fédérations de CPAS en date du 19 mars 2024, pour remettre un avis sur :

- La proposition de loi relative à l'ancrage de l'extension du tarif social (DOC 55 2780/001) ;
- La proposition de résolution relative à la réforme du tarif social pour l'énergie (DOC 55 3263/001) ;
- La proposition de résolution relative à la réforme du tarif social pour l'énergie (DOC 2478/001).

et elles vous en remercient vivement.

AVIS DES FÉDÉRATIONS DE CPAS

Les trois Fédérations de CPAS accueillent très favorablement les travaux de la Commission de l'Énergie, de l'Environnement et du Climat autour des mesures sociales permettant un accès à l'énergie des ménages en situation de précarité et plus spécifiquement l'élargissement structurel de l'accès au tarif social.

Les Fédérations de CPAS appuient de ce point de vue les recommandations formulées par la Fondation Roi Baudouin qui rappellent combien les tarifs sociaux gaz et électricité ont joué un rôle primordial de bouclier social au cours de la crise¹.

Les trois Fédérations de CPAS tiennent de ce point de vue à rappeler quelques considérations générales dans ce domaine :

- De longue date, les Fédérations de CPAS sollicitent des mesures d'accès à l'énergie en fonction du niveau de revenu et ce, quel que soit le combustible utilisé. Effectivement, de nombreux ménages - qui ne peuvent choisir leur combustible - se chauffent encore au pétrole, au charbon... voire au bois ou aux pellets... Les Fédérations de CPAS encouragent dès lors le gouvernement à élargir l'accès aux aides à tous les combustibles.
- L'accès au tarif social doit être simple et lisible pour l'ensemble de la population. Il doit être octroyé selon des critères et des procédures d'accès unifiés et idéalement automatiques.
- L'accès au tarif social élargi selon le niveau de revenu des ménages (en complément de l'octroi actuel sur la base de statuts sociaux) gagnerait à être dégressif en fonction de la hauteur des revenus, ceci pour éviter les effets de seuil.
- L'accès élargi au tarif social selon le niveau de revenu ne doit en aucun cas se substituer aux mesures existantes comme le Fonds Gaz et Electricité ou le Fonds mazout qui sont un levier précieux pour les CPAS lorsqu'un ménage sort des critères établis tout en étant en grande difficulté pour assumer ses consommations d'énergie.

¹ Fondation Roi Baudouin, « Renforcer le tarif social énergie », mars 2023, p. 1, on line : https://media.kbs-frb.be/fr/media/10884/PUB_3910_TarifSocialEnergie_FR_2023

- Les mesures proposées supposent l'existence d'une base de données relayant en temps réel les revenus des ménages, croisée au système Soctar. Tout en nous réjouissant de l'objectif de cibler les bénéficiaires en fonction de leurs revenus réels, les Fédérations de CPAS insistent pour que ce travail colossal d'analyse des revenus ne soit pas reporté sur les CPAS déjà submergés.
- De l'expérience vécue en temps de grandes fluctuations des prix, les Fédérations de CPAS sollicitent la mise en place d'un mécanisme garantissant que le tarif social soit toujours sous le prix le plus bas du marché.

Les trois Fédérations de CPAS se tiennent bien entendu à disposition pour alimenter la suite de ces travaux compte tenu de l'importance de ceux-ci pour les ménages en situation de précarité.
